



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 107(Rév.1)-F
31 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Note du Président

RÉFLEXIONS SUR LE "PLAN D'ACTION DE LA VALETTE" -
POINT DE VUE STRATÉGIQUE

La présente contribution a pour objet de fournir des observations sur les orientations et les priorités futures du "Plan d'action de La Valette", l'objectif étant d'assurer que les activités qui seront menées conformément aux instructions de la CMDT seront axées sur des questions concernant l'application des techniques de l'information et de la communication (ICT) au service du développement. Etant donné qu'il est reconnu de plus en plus que ces techniques concernant un élément essentiel de la croissance économique et que les télécommunications sont le principal catalyseur de l'accès à un large éventail de services fondés sur ces techniques, il est évident que la question de l'accès universel et de sa relation avec les besoins de développement doit être considéré comme étant la pierre angulaire du programme de travail qui sera adopté à La Valette. De surcroît, ainsi qu'il en a été question dans des manifestations récentes telles que la Conférence de 1997 sur le savoir mondial, organisée conjointement par le Canada et par la Banque mondiale, il ne pourra y avoir de développement durable que si les objectifs inhérents à l'utilisation des techniques de l'information et de la communication peuvent être intégrés et adaptés aux objectifs d'autres secteurs de la société, comme l'agriculture, la santé et l'enseignement. De ce fait, il sera de plus en plus nécessaire d'établir des accords de partenariat avec les responsables de la planification et les décideurs de ces secteurs en les associant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de solutions fondées sur les télécommunications pour résoudre les problèmes de développement.

Si la nécessité d'encourager l'instauration de partenariats satisfaisants est implicitement reconnue dans l'énoncé et l'application du rôle de catalyseur de l'UIT, à qui il appartient de travailler de manière concertée et stratégique avec les institutions financières et de développement au niveau international, régional et bilatéral, il devient de plus en plus important pour l'UIT-D en particulier - compte tenu de ses ressources humaines et financières limitées - d'axer ses énergies sur des secteurs hautement prioritaires qui permettent d'exploiter au mieux les possibilités d'interaction et de coopération avec le secteur privé ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Le Canada estime que ces domaines hautement prioritaires devraient notamment être les suivants:

1 Réforme du secteur

Les réformes de la réglementation et de la politique générale dans le domaine des télécommunications et de la technologie de l'information connexe progressent rapidement, compte tenu, pour une large part, de l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux services, de l'émergence de nouveaux venus sur le marché et de la conclusion d'un cadre commercial multilatéral de grande envergure. Même si l'on peut considérer que ces réformes sont essentielles pour créer des marchés où la connaissance et l'information peuvent commencer à contribuer au développement, la mission stratégique essentielle que doit remplir l'UIT-D consiste à élaborer un programme de travail fondé sur l'accès universel, qui permette de combler les disparités potentielles toujours plus grandes entre les détenteurs de l'information et ceux qui en sont dépourvus, en ce qui concerne les services de télécommunication de pointe et l'accès à l'information. L'UIT-D devrait s'attacher à établir des partenariats avec des institutions financières internationales (IFI) et des organismes nationaux comme la CITELE et l'APEC qui disposent de programmes ambitieux dans ce domaine et dont les activités pourraient être complémentaires. Le développement autonome à long terme du secteur privé local dans le cadre des marchés en situation de concurrence constitue un objectif essentiel des efforts de développement du Canada. Toutefois, cette conception pose un problème majeur pour les décideurs des pays en développement. L'importance que revêt le partenariat dans la promotion de l'accès universel est donc déterminante.

2 Développement du potentiel

Si l'on veut répondre aux problèmes de la société de l'information, de la réforme du secteur et du nouvel environnement commercial, il faut absolument étudier le potentiel institutionnel et en ressources humaines des pays en développement. La capacité à renforcer ce potentiel dépend, dans une large mesure, du développement des ressources humaines et des compétences locales. De plus, il est évident que les décideurs, les responsables de la réglementation et les opérateurs auront tous besoin de nouvelles qualifications et connaissances pour pouvoir définir et gérer la réforme du secteur.

D'une manière générale, l'importance qui était accordée à l'apprentissage à distance a désormais une plus large assise, en ce sens qu'il s'agit de réformer l'enseignement à partir de l'école primaire pour en faire un processus qui durera toute la vie, compte tenu des besoins d'une société fondée sur l'information. L'UIT-D, en coopération avec d'autres parties intéressées, peut contribuer à l'élaboration de stratégies pour répondre directement à la nécessité de renforcer le potentiel (par exemple, par un financement conjoint des installations et des programmes de formation avec les Membres et par l'extension des programmes de formation dans l'entreprise), de lancer des travaux de recherche concertés, d'adapter les produits de R-D aux besoins de développement des PMA et enfin, de participer à des projets.

3 Projets pilotes

L'UIT-D s'est employé activement à mettre en oeuvre des projets pilotes de télécentres communautaires pour présenter le concept de l'accès universel. Il est instamment prié de poursuivre ce programme, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines, de manière à montrer comment l'accès à l'information peut contribuer au développement d'autres secteurs, par exemple l'agriculture,

la santé et l'enseignement. Si elles sont mises en oeuvre avec succès, ces démonstrations inciteront en fin de compte les gouvernements des pays hôtes à élaborer des politiques appropriées, dont des options de financement pour l'extension du service universel. Les démonstrations et les projets pilotes seraient des moyens tout indiqués de mettre en évidence des produits concrets, susceptibles d'être fournis et aussi d'instaurer une participation constructive de la part des milieux d'affaires et du secteur privé.

4 Enseignements tirés/meilleures pratiques

Dans le cadre du partenariat, il serait extrêmement utile que l'UIT-D crée et tienne à jour une base de données des meilleures pratiques/enseignements tirés/exemples de réussite sur laquelle on pourrait se fonder pour les travaux devant être entrepris au cours des 4 prochaines années. Il est suggéré que l'examen et l'évaluation systématiques de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires puissent constituer un point de départ utile à la base de données, tous les partenaires en développement ajoutant des informations au fur et à mesure. Un programme des séminaires et ateliers régionaux s'inspirant des exemples pratiques/enseignements tirés viendrait compléter les initiatives visant à encourager la réforme du secteur et le renforcement du potentiel.

En outre, compte tenu du développement progressif des télécentres communautaires permettant l'accès à de larges groupes, la télédensité, c'est-à-dire le nombre de lignes pour 100 personnes, qui est un indicateur largement utilisé, ne reflète plus véritablement la connectivité d'un pays. Il s'agit là d'un domaine que l'UIT-D peut étudier et dont il rendra compte dans ses prochains rapports sur le développement des télécommunications dans le monde.

Proposition

Afin de récapituler les principaux points exposés dans la présente contribution, il est proposé de soumettre le projet de résolution ci-joint à l'adoption de la CMDT.

PROJET DE RECOMMANDATION

**APPLICATION DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que, conformément au paragraphe c) du *considérant aussi* de la Résolution 24 (Kyoto, 1994), l'existence de moyens de télécommunication modernes est un élément vital pour le progrès économique, social et culturel de tous les pays;
- b) que les techniques de l'information et de la communication (ICT) au service du développement sont reconnues de plus en plus comme étant un élément essentiel de la croissance économique et que les télécommunications constituent le principal moyen d'accéder à une gamme étendue de services utilisant ces techniques;
- c) que les dispositions de la Résolution 31 (Kyoto, 1994) ont souligné le rôle important, du point de vue de la participation et pas seulement des infrastructures, joué par les télécommunications dans le développement de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'industrie, de l'implantation des populations, du commerce, du transfert de l'information pour le bien-être social, ainsi que dans le progrès économique et social général des pays en développement;
- d) qu'il deviendra de plus en plus nécessaire d'établir des accords de partenariat avec les responsables de la planification et les décideurs de ces secteurs en vue de formuler et de mettre en oeuvre des solutions fondées sur les télécommunications pour résoudre les problèmes de développement,

reconnaissant

que, compte tenu de l'existence de ressources humaines et financières limitées, il deviendra de plus en plus essentiel pour l'UIT-D en particulier d'axer ses énergies sur des activités qui exploitent au maximum les possibilités d'interaction et de coopération avec d'autres organisations internationales et régionales ainsi qu'avec le secteur privé, y compris les organisations non gouvernementales,

recommande

- 1 que figurent, parmi les activités les plus importantes, les activités suivantes: identification des mesures à appliquer pour la réforme du secteur, élaboration d'un récapitulatif des enseignements tirés et des meilleures pratiques, en établissant un cadre de développement du potentiel institutionnel et en ressources humaines des pays en développement et enfin mise en oeuvre de projets pilotes de télécentres communautaires pour montrer comment l'accès à l'information peut contribuer au développement d'autres secteurs tels que ceux qui sont indiqués au paragraphe c) du *considérant* ci-dessus;
- 2 que ces activités, formulées dans le cadre de la conclusion d'accords de partenariat, constituent une base importante pour les travaux associés à la mise en oeuvre du Plan d'action de La Valette.